



INFO PRESSE

Date : 26/11/2020

De la part du cabinet
06 16 04 43 10 - a.demoz@mairie-chambery.fr

Parking Ravet : une version enrichie du projet initial est retenue

Trois semaine de concertation en octobre

Pendant trois semaines, des ateliers, des permanences d'information, une exposition, des réunions publiques et la diffusion d'une présentation détaillée des évolutions possibles du projet ont permis au public de s'emparer du sujet. 150 personnes ont participé à la réunion de lancement, puis plus de 300 personnes aux différentes réunions publiques et permanences. En plus des réflexions recueillies lors des temps d'échange, plus de 550 contributions ont été déposées, en ligne ou via le formulaire imprimé mis à disposition à la maison des associations et en mairie de quartier.

La concertation organisée par la Ville a permis de faire ressortir deux préoccupations majeures chez les participants : le besoin d'une politique de mobilité cohérente et durable, et l'importance d'un projet de parking dont les coûts sont maîtrisés / minimisés.

La concertation aura aussi permis de restaurer le dialogue là où il était rompu. Les habitants ont participé dans un esprit constructif et c'est cela qui permettra au projet de se poursuivre sereinement.

Une décision contrainte par le contrat de concession

La décision a été prise de terminer le parking selon le permis de construire initial, dans une version néanmoins amendée et complétée. C'est une décision responsable, compte-tenu des implications financières, mais prise sous la contrainte.

Les élus sont soucieux de la pression financière qui pèse sur la Ville, d'autant plus fortement pendant cette période de crise. Mais la principale contrainte reste le contrat de concession

GRAND CHAMBÉRY | VILLE DE CHAMBÉRY
DIRECTION MUTUALISÉE DE LA COMMUNICATION
106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 87 35 - grandchambery.fr - cmag-agglo.fr - chambery.fr

signé par la majorité précédente qui, au-delà du parking Ravet, limite pour longtemps les évolutions de la politique de stationnement dans toute la Ville. Ce contrat engage la collectivité pour 30 ans et concerne quasiment tous les parkings en ouvrages et enclos de la Ville.

Les élus regrettent ce mode de gestion qui ne prend pas en compte l'évolution des mobilités pendant les trois prochaines décennies et empêchera les futures équipes municipales d'agir librement.

Le chantier devrait reprendre rapidement. Un avenant au contrat de DSP sera voté en Conseil Municipal afin de rééquilibrer le contrat entre la Ville et son délégataire.

Un projet et des abords enrichis par la concertation

La concertation a mis en lumière la volonté d'un projet qui prenne en compte les mobilités douces et qui s'intègre mieux dans son environnement. Plusieurs aménagements ont été décidés sur l'ouvrage et ses abords :

- Augmentation du nombre de stationnements sécurisés pour les vélos et installation de prises pour les vélos à assistance électrique ;
- Installation de nouvelles prises pour les véhicules électriques ;
- Ajout de plusieurs places dédiées aux véhicules en autopartage.
- Réalisation d'un maillage de cheminements piétons, poussettes, cycles autour du parking / faubourg Nézin, nouvelle rue Pillet Will – Porte de Mérande ;
- Lancement d'une réflexion sur la vocation du local commercial, pour rechercher une alternative viable au projet unique de garage de réparation automobile initialement envisagé, vers une utilisation en lien avec les mobilités alternatives ;
- Réaménagement de la place de la libération en prenant en compte tous les usages des habitants et visiteurs ;
- Réaménagement de l'avenue des Ducs (piste cyclable + voies bus dans les deux sens, trottoirs élargis, végétalisation notamment) ;
- Réaménagement du segment boulevard Lémenc / Pont des amours (avec création si possible d'une piste cyclable dans le sens montant et l'élargissement du trottoir côté parking Ravet)

Plus largement, cette décision se fera au service d'un projet global de reconquête de l'espace public et de réduction de la place de la voiture, pour une transformation durable de la ville. Une partie des 5 hectares dédiés au stationnement payant à Chambéry sera reconquis pour laisser plus de place à d'autres usages, notamment aux modes doux et à la végétalisation.